



Assemblée générale

Distr. générale
14 décembre 2001
Français
Original: anglais

Cinquante-sixième session

Points 22, 48 et 99 b) de l'ordre du jour

Examen et évaluation finals de l'application du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90

**Les causes des conflits et la promotion d'une paix
et d'un développement durables en Afrique**

**Activités opérationnelles de développement : coopération
économique et technique entre pays en développement**

Lettre datée du 11 décembre 2001, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Japon auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le texte de la déclaration du Président sur la Réunion ministérielle de la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique, tenue à Tokyo les 3 et 4 décembre 2001 (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe en tant que document de l'Assemblée générale, au titre des points 22, 48 et 99 b) de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur extraordinaire
et plénipotentiaire,
Représentant permanent du Japon
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(Signé) Yukio **Satoh**



**Annexe à la lettre datée du 11 décembre 2001, adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
du Japon auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : anglais et français]

**Déclaration du Président sur la Réunion ministérielle
de la Conférence internationale de Tokyo sur le développement
de l'Afrique, 4 décembre 2001, Tokyo**

La Réunion ministérielle de la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (TICAD) s'est tenue les 3 et 4 décembre 2001 à Tokyo, et a connu la participation de ministres, chefs de délégations et personnalités représentant 52 pays africains et 27 pays partenaires, ainsi que des organisations internationales, régionales et sous-régionales. Cette réunion s'inscrit dans la mouvance des forums de haut niveau sur le développement de l'Afrique promus par le processus TICAD pour bâtir des partenariats autour des questions cruciales relatives au développement. S. E. M. Junichiro Koizumi, Premier Ministre du Japon, a prononcé le discours d'ouverture de la Conférence et S. E. Alpha Oumar Konaré, Président de la République du Mali, l'allocution inaugurale. Ces deux discours ont donné le ton de la réunion et inspiré les échanges de vues constructifs et amicaux sur les questions abordées.

La réunion a fourni une opportunité de choix pour une discussion au niveau ministériel sur les réalisations du processus TICAD à date et sur ce qui peut être attendu du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). Une attention particulière a été portée aux domaines suivants :

- 1) Renforcement des fondements du développement à travers la promotion de la paix et de la bonne gouvernance;
- 2) L'investissement sur les hommes, le développement des ressources humaines, les secteurs de l'éducation et de la santé; et
- 3) La réduction de la pauvreté par la croissance économique.

En plus, la coopération Sud-Sud, particulièrement entre l'Afrique et l'Asie aussi bien qu'entre les pays africains, la coopération régionale et l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) pour le développement ont été reconnues comme des approches qu'il est important de considérer dans la promotion du développement de l'Afrique. La réunion a aussi offert l'occasion d'engager un dialogue fructueux avec le secteur privé et la société civile et de réaffirmer le rôle important que devra jouer le secteur privé pour soutenir les efforts vers le développement durable en Afrique au cours des prochaines décennies.

Le reconnaissance des participants a été exprimée au Gouvernement du Sénégal, pour avoir abrité la réunion préparatoire à Dakar les 30 et 31 octobre, et le compte rendu des travaux (voir appendice) adopté à Dakar a été reconnu comme le document de référence pour les discussions de la réunion.

Il a été noté avec satisfaction que le processus TICAD a contribué de manière substantielle à maintenir le développement de l'Afrique parmi les préoccupations

majeures de la communauté internationale. Il a ainsi été reconnu que la Déclaration de Tokyo sur le développement en Afrique en vue du XXI^e siècle et le Plan d'action de Tokyo (TAA), adoptés respectivement par TICAD I et TICAD II en 1993 et 1998, sont encore plus pertinents aujourd'hui. Il a été souligné que tous les partenaires doivent faire des efforts supplémentaires pour réaliser les objectifs fixés par le Plan d'action de Tokyo. L'importance de renforcer le suivi des projets et programmes TICAD au niveau des pays et des organisations concernés, a été reconnue par tous les participants.

Le lancement du NEPAD par les dirigeants africains a été accueilli favorablement, comme un engagement concret d'assumer un véritable leadership et d'engager leur responsabilité dans la mise en application des principes d'appropriation et de partenariat global. L'esprit et les objectifs du NEPAD sont en accord avec ceux défendus par TICAD. La volonté d'appuyer le NEPAD à travers un renforcement du processus TICAD a été affirmée. Il a été en outre reconnu que les organisations régionales deviennent de plus en plus importantes dans les processus de mise en oeuvre du NEPAD et de TICAD.

La réunion a pris note de la perception croissante du terrorisme comme une menace sérieuse par le monde tout entier. Néanmoins, il est apparu indispensable que le développement de l'Afrique soit considéré comme une priorité majeure par la communauté internationale. Il a aussi été noté avec satisfaction que la Réunion ministérielle de la TICAD a été programmée au bon moment pour favoriser une compréhension commune du NEPAD en vue des importantes réunions prévues dans les prochains mois où ce sujet sera abordé, telles que la Conférence internationale pour le financement du développement et le Sommet du G-8 à Kananaskis.

Il n'y aura ni paix ni prospérité véritable dans le monde sans la résolution des problèmes de l'Afrique. À cet égard, l'importance pour l'Afrique de participer pleinement à l'économie globale a été rappelée, dans la mesure où on ne pourra pas parler de véritable globalisation sans la participation de l'Afrique. Une attention particulière a aussi été portée aux efforts réalisés dans le cadre des initiatives en cours pour l'allègement du fardeau de la dette, l'avancement des négociations sur le commerce international lancées par la Déclaration ministérielle de Doha et l'établissement du Fonds spécial pour lutter contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme. Il a été particulièrement demandé à la communauté internationale de promouvoir les flux de ressources en direction de l'Afrique, notamment celles provenant des investissements privés directs.

Le Gouvernement du Japon, avec le soutien des autres coorganisateur, a annoncé que TICAD III se tiendra au cours du deuxième semestre de l'année 2003.

Les participants ont manifesté leur haute appréciation au Gouvernement du Japon pour le succès avec lequel la Réunion ministérielles'est déroulée et pour son rôle central dans le processus TICAD. Ils ont aussi apprécié positivement la contribution des coorganisateur à la promotion du processus TICAD. Enfin, ils ont exprimé leur gratitude au peuple du Japon pour l'hospitalité dont ils ont été l'objet tout au long de leur séjour au Japon.

Appendice

[Original : anglais et français]

Compte-rendu des travaux de la réunion préparatoire à la Réunion ministérielle de la TICAD, Dakar, 30-31 octobre 2001

**Ce document a été agréé par les participants à la réunion
préparatoire de Dakar pour servir de base de discussion
à la Réunion ministérielle de la TICAD**

I. Introduction

1. La réunion préparatoire à la Réunion ministérielle de la TICAD s'est tenue les 30 et 31 octobre 2001 à Dakar (Sénégal). Elle a été coorganisée par les Gouvernements du Sénégal et du Japon, le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour les pays les moins avancés (UN-OSCAL), le Programme des Nations Unies pour le développement, la Coalition mondiale pour l'Afrique et la Banque mondiale.
2. La Réunion a été coprésidée par la CMA (Coalition mondiale pour l'Afrique) et le Gouvernement du Japon. Deux cents participants y ont pris part, représentant 48 pays africains, 5 pays asiatiques et 14 pays donateurs ainsi que 25 organisations régionales et internationales.
3. Le discours d'ouverture a été prononcé par S. E. M. Abdoulaye Diop, Ministre de l'économie et des finances du Sénégal.
4. Le but de la réunion préparatoire était de faire le point au niveau des experts, sur les progrès réalisés à date par le processus TICAD, et de finaliser les documents de travail de la Réunion ministérielle prévue les 3 et 4 décembre 2001 à Tokyo au Japon.

II. Objectifs

5. Dans un contexte marqué par l'accélération du phénomène de mondialisation et la participation de partenaires de plus en plus divers sur le terrain du développement, les pays africains s'efforcent de réaliser un développement durable en renforçant leur maîtrise des processus de développement et la qualité de leur partenariat avec la communauté internationale.
6. La réunion préparatoire aura permis aux pays africains, aux donateurs et aux organisations internationales de se rencontrer afin d'approfondir leurs discussions sur le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) lancé récemment par les dirigeants africains. Les délégués ont également reconnu l'importance des efforts déployés par les pays africains et par la communauté internationale pour renforcer les principes d'appropriation et de partenariat actif pour le développement, dans le cadre de la revue des progrès réalisés dans la mise en oeuvre du Plan d'action de Tokyo (TAA) adopté par la TICAD II à Kuala Lumpur en 1998. En outre, à l'occasion de cette réunion, un débat de fond a été mené sur les

questions de développement les plus préoccupantes de l'heure ainsi que sur les orientations futures et les activités prioritaires à entreprendre par l'Afrique et la communauté internationale pour y apporter des réponses.

7. Sur la base des débats de la réunion et des conclusions issues d'autres forums internationaux sur les mêmes questions de développement, les délégués sont parvenus à un consensus sur la nécessité de rechercher et de redéfinir une orientation pour l'avenir du processus TICAD.

III. Revue de la mise en oeuvre de TICAD II et Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) : défis et problèmes prioritaires de l'Afrique

8. Depuis la tenue de TICAD I en 1993, le processus TICAD a grandement contribué à renforcer la maîtrise par l'Afrique de son processus de développement et de son partenariat avec la communauté internationale. TICAD II, tenue en 1998, a cherché à identifier les mesures à prendre pour réduire la pauvreté en Afrique et intégrer ce continent dans l'économie internationale. Elle a également adopté le Plan d'action de Tokyo (TAA) qui fournit un schéma directeur stratégique, compréhensif et orienté vers l'action. Les délégués ont reconnu la pertinence accrue de ce plan d'action au cours des trois années qui ont suivi son lancement. L'assistance a également reconnu l'importance d'un suivi permanent au niveau des pays, des progrès réalisés dans la mise en oeuvre du Plan d'action de Tokyo.

9. L'assistance a également observé que l'Afrique s'est continuellement efforcée de consolider son engagement à réaliser les objectifs de développement fixés par le Plan d'action de Tokyo. Le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), qui a été élaboré et lancé par les pays africains eux-mêmes, est un cadre qui leur permet de réaliser la vision de développement de l'Afrique promue par ses dirigeants, et de renforcer le partenariat en vue de sa mise en oeuvre. Les délégués ont marqué leur satisfaction par rapport à cet effort et reconnu la nécessité pour le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) d'être appuyé à travers le processus TICAD. Ils ont toutefois noté que la gestion adéquate du temps et des capacités ainsi que la volonté politique seront des facteurs très déterminants dans la réussite du NEPAD.

10. L'assistance a également pris acte des différentes autres initiatives de coopération entre les pays africains et la communauté internationale, notamment les concertations entre les dirigeants africains et le G8, la formulation de la « Déclaration du Caire » entre l'OUA et l'UE, les conclusions de l'« Accord de Cotonou » entre les pays ACP et l'UE, l'adoption de la Loi du Congrès des États-Unis sur la croissance et les opportunités pour l'Afrique (AGOA), et la « Déclaration de Beijing » dans le cadre du Programme de coopération économique et sociale entre la Chine et l'Afrique. Il a été rappelé que le NEPAD n'a pas pour objet de remplacer ou de concurrencer les autres initiatives, mais cherchera plutôt à établir systématiquement des liens et des synergies avec ces dernières. Le NEPAD doit constituer un cadre global pour le développement de l'Afrique.

11. Toutefois, il a été remarqué que malgré tous ces efforts, les pays africains sont encore confrontés à de nombreuses difficultés qui les empêchent de réaliser un développement durable, qui déstabilisent leurs sociétés et constituent une

hypothèque pour une paix durable. La réunion préparatoire a également pris acte des attentes communes des pays africains et de la communauté internationale quant au rôle important que devrait jouer le processus TICAD dans l'appui à la NEPAD. Elle a reconnu également que les pays africains et la communauté internationale partagent le souci de voir les problèmes de l'Afrique débattus avec toute l'attention requise. Dans ce contexte, il a été noté que l'allègement de la dette est un élément important de la stratégie de réduction de la pauvreté.

IV. Domaines prioritaires d'intervention

12. Les délégués ont reconnu qu'il restait beaucoup de choses à faire malgré les progrès réalisés dans la recherche de solutions aux questions prioritaires soulevées par le Plan d'action de Tokyo. Ils sont parvenus à un consensus sur le fait que les domaines prioritaires identifiés par le TAA sont toujours d'actualité et qu'il est essentiel que les pays africains et leurs partenaires au développement mettent en oeuvre de manière continue, aux niveaux national, régional, sous-régional et international, des activités et programmes spécifiques dans le cadre du NEPAD, ainsi que des autres initiatives qui soutiennent ce processus. Par ailleurs, ils ont échangé des points de vue et des opinions détaillées sur les domaines prioritaires d'intervention. Le résultat de ces échanges se résume comme suit :

1. Fondements du développement

a) Gouvernance

13. De l'avis des délégués, la paix, la sécurité et la stabilité intérieure sont des conditions *sine qua non* pour le développement durable pour toute société et la bonne gouvernance est cruciale pour la réalisation d'un développement durable en Afrique. Ils se sont réjouis des progrès réalisés dans le domaine de la démocratie sur le continent, et ont reconnu la nécessité de parvenir à une bonne gouvernance et à une éradication de la corruption. Il a été convenu que même si la tenue d'élections libres et démocratiques est très importante pour la démocratie, elle n'est pas une fin en soi mais plutôt un début très significatif. Il a été remarqué également que certains pays dans des situations de reconstruction postconflit ont connu une croissance économique positive. La diminution des dépenses militaires en pourcentage du PIB des pays africains a été notée avec satisfaction, car elle constitue un pas en avant dans la bonne direction.

14. Pour atteindre un degré de bonne gouvernance englobant la démocratie, la transparence, la responsabilité, le respect des droits fondamentaux et de l'état de droit, et la participation des citoyens à la prise de décisions, il est important, comme le souligne le NEPAD, de renforcer le cadre politique et administratif dans les pays africains. L'assistance a donc proposé de continuer à soutenir les pays africains pour : i) procéder à des élections libres et justes; ii) mettre en oeuvre des réformes de la fonction publique; iii) renforcer le fonctionnement de l'appareil législatif et la surveillance parlementaire; iv) améliorer la capacité administrative au niveau local; v) prendre des mesures efficaces pour combattre la corruption et les détournements de fonds; vi) réformer le système judiciaire et la police; vii) susciter la prise de conscience à la base et encourager la société civile afin de consolider les réformes; et viii) réduire la pauvreté.

b) Paix

15. Les conflits entravent la croissance économique et le développement durable des pays africains. Certaines organisations régionales et sous-régionales africaines (exemple : OUA et ECOWAS) participent activement à prévenir, gérer et résoudre les conflits en intervenant comme médiateurs entre différents groupes en conflit et en leur envoyant des équipes de contrôle du cessez-le-feu. Considérant les efforts et les progrès de l'Afrique, les délégués ont apprécié positivement les objectifs du NEPAD visant à renforcer la capacité des pays africains à prévenir, gérer et résoudre les conflits. On a beaucoup insisté sur la nécessité d'accorder une aussi grande importance à l'application des accords de paix qu'à leur négociation. Les délégués ont également reconnu qu'il faudrait davantage d'efforts pour recaser les réfugiés et les personnes déplacées à l'intérieur des frontières, démobiliser les soldats et assurer leur réintégration dans la vie civile, déminer, promouvoir la collecte des armes petites et légères et en interdire la circulation et renforcer le contrôle du commerce des ressources naturelles illégalement obtenues, y compris le diamant. Ils ont proposé que la communauté internationale continue de soutenir les efforts des pays africains dans les domaines de la réconciliation, de la réhabilitation et de la reconstruction en période postconflit. Le lien étroit existant entre pauvreté et situations de conflit a été relevé.

2. Investir dans le développement humain**a) Développement des ressources humaines et éducation**

16. Le taux de scolarisation dans l'enseignement secondaire et tertiaire a continué à croître ces dernières années bien que les progrès aient été insuffisants au niveau de l'enseignement primaire. L'assistance a noté qu'il est nécessaire d'améliorer davantage l'accès à l'éducation, notamment à l'enseignement primaire. Elle a également noté la nécessité de faciliter l'accès des filles à l'école et de les encourager à poursuivre des études. Par ailleurs, elle reconnaît la nécessité d'accorder une attention particulière à l'éducation des femmes et des enfants réfugiés. De plus, afin d'améliorer la qualité de l'enseignement, les délégués ont reconnu qu'il est important de concevoir des programmes appropriés, de promouvoir la formation des enseignants, de renforcer la gestion de l'enseignement sur la base du contexte régional, de vulgariser l'enseignement des sciences et de la technologie, profitant au maximum de la coopération Sud-Sud, et de promouvoir l'éducation destinée à prévenir les maladies infectieuses, y compris le VIH/sida. Il a été recommandé que l'alphabétisation fonctionnelle soit encouragée.

b) Santé : maladies infectieuses, notamment le VIH/sida

17. Le VIH/sida n'est pas seulement un problème de santé. Il devrait être considéré comme une question multisectorielle étant donné que la propagation du VIH/sida et des autres maladies infectieuses constitue une menace pour la sécurité humaine et mine le développement de l'Afrique.

18. Les délégués se sont réjouis des progrès réalisés par certains pays africains pour freiner la propagation du VIH/sida par le biais des campagnes éducatives et de prévention. Cependant, ils ont reconnu la nécessité pour les pays africains de prendre des mesures appropriées pour combattre et pour éradiquer les conséquences socioéconomiques négatives du VIH/sida, notamment sur le plan communautaire. Il

a été convenu que ceci pourrait être possible en partageant les expériences au niveau régional et par le biais de la coopération Sud-Sud.

19. En outre, l'assistance a reconnu la nécessité de redoubler d'efforts tant pour éviter l'apparition de nouveaux cas que pour le traitement des personnes affectées et infectées par le VIH/sida. Les mesures de prévention devraient comporter l'éducation pour la prévention (notamment la sensibilisation des jeunes), un meilleur accès aux services de prévention et d'information, la prévention de la transmission mère-enfant et l'encouragement à l'examen médical volontaire. Parmi les mesures curatives préconisées, figurent le renforcement des systèmes de santé pour permettre aux personnes atteintes d'avoir accès aux services médicaux, l'établissement de systèmes de soins plus accessibles ainsi que la prise en charge des orphelins. En plus de la question du VIH/sida, les délégués ont reconnu la nécessité d'améliorer l'accès aux services de soins de santé primaires et de santé de la reproduction.

20. Par ailleurs, l'assistance a positivement accueilli la récente création du Fonds mondial pour le sida et la santé lors de la session spéciale de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le sida (UNGASS) et exhorté à la création, dans les plus brefs délais, d'un mécanisme chargé de sa mise en oeuvre. Elle a également constaté les efforts déployés pour établir des liens entre les institutions impliquées dans la recherche sur le VIH/sida en Afrique et en Asie. Il a également été souligné que le combat contre les autres maladies infectieuses et notamment le paludisme devrait bénéficier de toute l'attention requise.

3. Réduction de la pauvreté à travers la croissance économique

a) Développement agricole (incluant la sécurité alimentaire)

21. L'agriculture est l'épine dorsale des économies africaines. Le secteur agricole représente une grande partie du PIB et des exportations de l'Afrique, et occupe la majorité de sa main-d'oeuvre. Elle est également le principal fournisseur de ressources nécessaires au secteur industriel du continent. La majorité des populations africaines vit en milieu rural et dépend de l'agriculture pour ses revenus et sa nourriture. Les délégués ont rappelé la nécessité d'améliorer la productivité, de renforcer les organisations d'agriculteurs en tenant compte du rôle des femmes, de prendre des mesures relatives à l'utilisation et à l'occupation des sols dans le cadre des politiques agraires, de promouvoir l'accès aux marchés de production et de consommation des produits agricoles, et de favoriser l'accès au crédit des agriculteurs. Ils ont également mis l'accent sur les questions liées à l'amélioration des infrastructures rurales et la promotion de techniques agricoles qui préservent l'environnement, y compris la gestion rationnelle des ressources en eau. De plus, en s'inspirant de la mise au point sur le continent de variétés de riz à haut rendement adaptées au contexte africain, dans le cadre de projets de coopération triangulaire, ils ont relevé la valeur ajoutée apportée par l'application de l'expérience asiatique en Afrique dans ce domaine et préconisé l'extension de ce type de projets à d'autres productions agricoles.

b) Infrastructures

22. Les infrastructures sont un facteur clef du développement du secteur privé. L'absence ou la mauvaise qualité des infrastructures dans les domaines de l'énergie, de l'eau et de l'assainissement et des systèmes de transport limitent énormément la création et le fonctionnement d'activités économiques durables et rentables. Les

délégués ont souligné la nécessité de développer davantage les infrastructures de base en raison de leur importance comme paramètres majeurs de la croissance économique. Ils ont insisté sur la nécessité de générer des politiques et de créer un cadre institutionnel adéquats pour attirer les investissements et la technologie du secteur privé pour permettre aux pays africains de mettre en place de nouvelles infrastructures, d'étendre et de moderniser celles déjà existantes, et de renforcer les capacités de maintenance et de gestion en vue d'un meilleur service. Ainsi, la privatisation et la dérégulation du secteur de l'énergie déjà réalisées par plusieurs pays africains font partie des défis à relever pour créer un environnement propice à la participation du secteur privé. Les délégués ont également émis l'idée selon laquelle il est nécessaire de favoriser le développement de réseaux d'infrastructures au-delà des frontières des pays afin de renforcer la coopération régionale et les échanges commerciaux, et d'encourager les investissements du secteur privé.

c) Développement du secteur privé

23. L'assistance a pris note de la nécessité de stimuler le développement du secteur privé pour en faire le moteur du développement économique et social durable. Elle a reconnu qu'il est indispensable de créer un environnement sain, propice au développement d'un secteur privé dynamique, en adoptant et en mettant en oeuvre des politiques macroéconomiques adéquates, en améliorant la transparence et la fiabilité des procédures juridiques et administratives, en renforçant le secteur financier et en renforçant l'efficacité des infrastructures par le biais de la dérégulation ou de la privatisation. Pour les délégués, il est apparu nécessaire d'améliorer les capacités et compétences du secteur privé, y compris celles des petites et moyennes entreprises et du secteur informel, dans les domaines de la gestion et de la technologie. Pour ce faire, il a été jugé très nécessaire de favoriser l'accès à la formation et à la coopération technique, l'introduction de programmes de microcrédit pour améliorer l'accès au capital et la création de réseaux régionaux d'institutions telles que les chambres de commerce et les associations professionnelles, dans le but d'accroître les possibilités d'accès à l'information.

24. L'assistance a également convenu que l'expansion du commerce grâce à l'accroissement de l'investissement privé étranger en Afrique et des exportations en provenance du continent pourrait grandement contribuer à développer davantage le secteur privé. Dans certains pays africains, des politiques énergiques de promotion de l'investissement privé étranger ont récemment permis de stimuler la diversification des productions, de renforcer leurs bases économiques et de les rendre plus compétitives. L'assistance a souligné que le développement du secteur privé nécessiterait le renforcement et l'élimination des obstacles qui entravent le commerce et les investissements, l'adhésion aux règles de l'OMC, la prise en compte des conditions des pays les moins avancés (PMA), la promotion et la diversification des exportations de l'Afrique, la promotion des investissements privés étrangers, y compris dans les infrastructures, et le transfert de savoir-faire en matière de financement, de technologie et de gestion. Les délégués ont insisté sur la nécessité de renforcer la concertation constante entre secteurs public et privé.

V. Principales approches promues par TICAD

25. La consolidation de la maîtrise des Africains sur leur processus de développement et l'établissement de partenariats saines avec les pays donateurs,

ainsi qu'une valorisation effective des ressources de l'aide publique au développement (APD) sont des éléments essentiels promus par le processus TICAD. Pour répondre favorablement aux besoins diversifiés et accrus de développement des pays africains, il est important que les différents acteurs mobilisent et coordonnent leur appui d'une manière plus efficace, privilégiant des expériences et des savoir-faire qui contribuent réellement à renforcer la capacité des Africains à organiser leur propre développement.

26. Les délégués ont reconnu que les approches promues par le processus TICAD, à savoir la coopération Sud-Sud, la coopération régionale et l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) en appui au développement, deviennent de plus en plus cruciales. Ils ont également convenu de mettre aussi en oeuvre ces approches, dans le cadre de l'assistance et de la coopération entre les pays africains eux-mêmes.

1. Coopération Sud-Sud

27. La coopération Sud-Sud est un moyen efficace de renforcer le partenariat et l'autosuffisance des pays en développement en matière de coopération technique. Cette approche devrait contribuer également à l'effort concerté des pays africains visant à traiter des questions d'intérêt commun liées au développement, comme le commerce et les investissements, les TIC en appui au développement, la science et la technologie, et le VIH/sida. La coopération Sud-Sud s'est désormais affirmée comme un moyen peu coûteux de coopération pour le développement international, qui peut utiliser efficacement les ressources allouées aux activités opérationnelles.

28. S'agissant du partenariat pour le commerce et l'investissement, l'assistance a relevé que le deuxième Forum des affaires Afrique-Asie a offert aux entrepreneurs de ces deux continents la possibilité de rechercher leurs intérêts respectifs en établissant des nouveaux partenariats commerciaux entre des sociétés, et elle a décidé de soutenir l'organisation d'autres événements de promotion des échanges. Les délégués ont également noté avec intérêt que le Centre Hippalos (AAITPC) met en oeuvre des activités d'échange et d'information dans le domaine du commerce et des investissements entre pays africains et asiatiques. Ils ont par ailleurs cité le Triangle de croissance Zambie-Malawi-Mozambique (ZMMGT) comme un exemple de mise en application des expériences asiatiques.

29. En ce qui concerne les partenariats en matière de partage de connaissances et d'expérience, l'assistance a estimé qu'il est bénéfique de promouvoir la coopération Sud-Sud dans les domaines de l'agriculture, de la santé et du développement des ressources humaines (par exemple dans le domaine de l'agriculture, le projet NERICA, qui a mis au point des variétés de riz à haut rendement en utilisant des variétés asiatiques, contribue à la sécurité alimentaire en Afrique de l'Ouest). Elle a constaté qu'il est également important d'explorer les possibilités d'appliquer, dans les pays africains, l'expérience asiatique dans la prévention et la lutte contre la propagation du VIH/sida et des autres maladies infectieuses. Elle a aussi reconnu qu'il était bénéfique d'étendre les programmes de formation technique en Afrique et en Asie à des participants étrangers et qu'il était nécessaire d'accroître les possibilités de développement des ressources humaines par des échanges d'experts entre pays africains.

2. Coopération régionale

30. Conscients de l'existence de plusieurs contraintes de nature à freiner la coopération régionale (manque d'infrastructures, barrières tarifaires et non tarifaires, manque de volonté politique, mauvaise harmonisation des politiques, organisations pléthoriques et multiples, etc.), les délégués ont reconnu qu'il était de plus en plus important, pour le développement de l'Afrique, de renforcer la coopération régionale et de faciliter l'intégration régionale. Ils ont marqué de leur appréciation positive la décision de transformer l'Organisation de l'unité africaine (OUA) en union africaine (UA) et reconnu la nécessité d'éviter tout double emploi des efforts et de rationaliser l'organisation des activités afin d'utiliser judicieusement les ressources limitées pour renforcer les capacités.

31. Les délégués sont convenus qu'il était extrêmement important de soutenir les organisations régionales africaines dans les domaines suivants : i) prévention, gestion et solution des conflits en vue de construire la paix en Afrique; ii) expansion du marché et offre d'incitations aux investisseurs par l'intégration économique régionale; iii) promotion du commerce et de l'investissement, commercialisation des produits de base et partage de l'information entre régions par le développement de l'infrastructure; iv) renforcement des mesures de prévention des maladies infectieuses telles que le VIH/sida par une gestion et des mesures de protection au niveau international; v) renforcement des capacités humaines par des échanges de personnel entre les pays africains. Ils se sont également accordés à dire qu'il conviendrait de faciliter effectivement la coopération régionale en renforçant non seulement les organisations intergouvernementales mais aussi les activités au niveau de la base, y compris celles du secteur privé et des ONG.

3. Technologies de l'information et de la communication pour le développement

32. Même si l'on s'attend à ce que le développement des technologies de l'information et de la communication (TIC) modifie profondément notre économie et notre façon de vivre au XXI^e siècle, certaines inquiétudes subsistent quant au risque que ces technologies contribuent à accentuer la fracture numérique grandissante entre les régions du monde. À cet égard, il conviendrait d'accorder de l'attention non seulement à l'écart existant entre l'Afrique et les autres régions du monde mais également à celui existant entre les pays du continent. Conscients du fait qu'il existe de nombreux facteurs explicatifs de ce fossé, tels que l'absence d'une infrastructure et d'un cadre juridique appropriés pour le développement des TIC, ou la pénurie de ressources humaines dans ce secteur, les délégués sont convenus qu'il était important de créer un environnement sain pour établir et développer le secteur; ceci se fera notamment grâce à la participation active du secteur privé et grâce aux efforts déployés par les gouvernements pour développer les institutions, les ressources humaines et l'infrastructure de base appropriées.

33. De plus, les TIC pourraient jouer un rôle significatif en favorisant le développement social. Elles donnent, en particulier, la possibilité d'améliorer l'efficacité et l'impact des activités dans des domaines tels que la gouvernance, l'instauration de la paix, la lutte contre les maladies infectieuses, l'aide aux réfugiés, le développement des ressources humaines et le développement économique. Il conviendrait donc d'encourager des applications des TIC adaptées aux conditions locales. En outre, leur utilisation pour créer des réseaux de connaissances et

d'informations dans les pays, dans les sous-régions et entre les sous-régions pourrait grandement contribuer à renforcer les échanges de ressources humaines et la compréhension mutuelle des peuples sur un continent aussi vaste et diversifié que l'Afrique. À cet égard, l'assistance a relevé qu'il faudrait intégrer l'utilisation des TIC pour la création de réseaux de partenariat dans la formulation et la mise en oeuvre des projets et des programmes de développement.

VI. Conclusions

34. Les délégués ont insisté à nouveau sur le fait que l'homme devrait être au centre de la coopération pour le développement. Ils ont reconnu également que la conception et la mise en oeuvre de stratégies et de programmes de développement devraient pleinement prendre en compte les spécificités sociales et économiques de chaque pays et de chaque sous-région et que pour cela, la participation de toutes les parties concernées était essentielle. À cet égard, des efforts devraient être faits pour que la voix des peuples d'Afrique, qui en sont les réels bénéficiaires, trouve un écho dans l'élaboration des documents de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) et les programmes sectoriels. Il a été réaffirmé que les différents partenaires de la communauté internationale devraient partager avec l'Afrique leurs expériences et leur savoir-faire afin d'aider le continent à relever les défis qui l'interpellent.

35. L'assistance a appuyé sans réserve les efforts déployés par l'Afrique et par la communauté internationale pour renforcer les principes de la TICAD : le renforcement de l'appropriation par les pays africains de leur processus de développement et le partenariat actif entre l'Afrique et ses partenaires de développement. Elle a également souligné qu'il était nécessaire de s'efforcer inlassablement de mieux promouvoir l'appui du Plan d'action de Tokyo au NEPAD afin d'instaurer la paix, la stabilité et la prospérité en Afrique.

36. Tous les délégués se sont déclarés satisfaits des discussions basées sur les documents de travail préparés par les coorganisateur de la TICAD et sur la présentation du NEPAD. La réunion préparatoire de Dakar a constitué une base solide pour la préparation de la Réunion ministérielle prévue en décembre à Tokyo. Ils ont exprimé leurs vifs remerciements au Gouvernement sénégalais pour la qualité du soutien apporté à la tenue de cette réunion.

Dakar (Sénégal), le 31 octobre 2001